

Deuxième objectif, réagir avec fermeté au refus des Serbes et aux provocations auxquelles ils se sont livrés depuis quelques jours, notamment à Sarajevo. Cet objectif est également atteint puisque nous allons prendre les initiatives que vous savez. Je rappelle rapidement : le projet de résolution sur le renforcement des sanctions à l'encontre de la Serbie-Monténégro ou encore la planification d'une stricte mise en œuvre des zones d'exclusion et des zones de sécurité.

Notre troisième objectif, c'était de laisser la porte ouverte à de nouveaux développements. Je pense que là-aussi les dispositions ont été prises. Vous avez noté que dans le même temps où nous allons préparer un projet de résolution durcissant les sanctions, nous en préparons un aussi prévoyant leur suspension si les Serbes se décidaient enfin à accepter la carte du groupe de contact. Il a de même été prévu qu'en cas d'accord, nous étions prêts à garantir un règlement équitable et équilibré pour les deux parties sur l'ensemble des questions qui restent encore en débat.

J'ajouterai une dernière remarque, le plus important dans tout cela ce sont les mesures d'applications. Voter des résolutions c'est bien, les faire respecter, c'est mieux. Beaucoup de résolutions existent déjà : les résolutions relatives aux zones de sécurité ou aux zones d'exclusion existent. Il faut que nous soyons déterminés à les faire respecter. Je dois dire que ça n'a pas été le cas au cours des derniers jours à Sarajevo. Il faut que les choses changent dans ce domaine.

Autre exemple, les sanctions contre la Serbie-Monténégro existent, elles ne sont pas respectées. C'est la raison pour laquelle la France attache une particulière importance à ce que le groupe de contact au niveau des experts prenne très rapidement des contacts avec les pays riverains pour étudier avec eux les décisions à prendre afin de faire respecter les sanctions. Peut-être cela impliquera-t-il d'ailleurs des mesures de compensation de la part de la communauté internationale. Il faut y réfléchir, mais c'est la condition du succès si nous voulons que nos pressions soient réellement efficaces.

Situation en Bosnie-Herzégovine

Q - Sur la dégradation de la situation.

R - Des progrès ont été réalisés depuis des mois. Vous nous dites, toutes les résolutions qui ont été prises, tous les plans qui ont été élaborés n'ont servi à rien, permettez-moi de rappeler que depuis six mois, la situation a changé en Bosnie et dans l'ex-Yougoslavie. On est passé d'un Etat de guerre à un état qui n'est pas la paix, qui est une sorte de paix armée extrêmement fragile mais qui a beaucoup allégé les souffrances des populations. Donc, nos efforts n'ont pas été vains, nous avons progressé, nous sommes arrivés à maintenir un plan de paix qui est accepté par l'une des parties. Je suis bien conscient que rien n'est réglé et que nous risquons demain à nouveau des dégradations et des affrontements sérieux. Mais enfin, je voulais souligner ce point, ce qui a été fait depuis plusieurs mois n'a pas été négatif ni inexistant.

GOMA, 31 JUILLET 1994

Interview du Premier ministre, M. Edouard Balladur à TF1

Rwanda - action de la France - problème des réfugiés

Q - En début d'après-midi Edouard Balladur est reparti à destination de Paris, mais alors qu'il se trouvait sur l'aéroport de Goma, nous avons pu entrer en liaison avec lui. Je lui ai demandé ce qu'il avait tout d'abord retenu de sa visite.

Monsieur le Premier ministre, quelle image retenez-vous, maintenant, alors que vous revenez de la tournée dans la zone de sécurité française et aux abords de la frontière du Zaïre, quelle est l'image la plus forte dans votre esprit ?

R - Ce que j'ai constaté, c'est que nos soldats ont pris en main la situation, qu'ils assurent dans cette zone le calme, que le ravitaillement, certes est insuffisant, mais enfin que l'essentiel est préservé et surtout qu'ils donnent aux malades, aux blessés, à toutes les victimes des atrocités que vous avez vues, les soins indispensables. J'ai visité deux hôpitaux de campagne, l'un à Cyangugu et à l'autre à Kibuye cet après-midi, il y a encore quelques instants, et j'ai pu voir le dévouement de tous les médecins, de tous les infirmiers, de tous les militaires et tous les soldats.

La France, dans cette affaire, depuis le début, a tenu à faire son devoir, ce qu'elle estime être son devoir, non pas un devoir que d'autres lui imposent, mais un devoir qu'elle s'impose à elle-même.

Elle a eu le réconfort d'être très rapidement secondée par des contingents d'Afrique francophone, des Sénégalais, des Maliens, des Mauritaniens, des Tchadiens et d'autres, et aujourd'hui, alors qu'il y a encore quelques semaines chacun s'étonnait de l'attitude de la France et à la limite même, était choqué que la France put intervenir pour des raisons humanitaires, aujourd'hui voilà que le monde entier, enfin ému, se mobilise. Je souhaite que cette mobilisation soit efficace. Je souhaite que la population puisse rentrer chez elle et je souhaite que ce malheureux pays et ces malheureux Rwandais puissent retrouver un minimum de sécurité. C'est tout le sens de l'action de la France.

Q - Edouard Balladur, vous avez suivi jusqu'à présent ces événements dramatiques, à partir de Paris, certes en voyant les images à la télévision, mais quand on se trouve sur le terrain, qu'est-ce qu'on ressent ?

R - Oh ! Que pourrais-je ajouter à ce que tant d'autres ont dit avant moi et à ce que des millions d'autres ont ressenti en même temps que moi devant les images de la télévision ? Vous savez le mieux qu'on ait à faire, c'est de ne pas chercher à inventer un adjectif nouveau ou un commentaire nouveau ; le mieux qu'on ait à faire c'est d'agir, c'est ce que nous essayons de faire.

Q - Alors, précisément, quelle est, pour la communauté internationale, maintenant, l'urgence absolue, l'urgence première ?

R - L'urgence première, c'est que la population

puisse rentrer chez elle, ces 2 millions 1/2 de réfugiés ; pour qu'elle puisse rentrer chez elle, il faut qu'elle ait le sentiment de la sécurité. Ce sentiment de la sécurité elle ne l'aura que si les autorités rwandaises font les gestes nécessaires pour le lui donner, tout passe par là.

Et puis, l'urgence, c'est que, en attendant, la communauté internationale, tout entière mobilisée, lui apporte les vivres, les médicaments, l'aide dont elle a besoin, dont elle a un urgent besoin.

Q - Vous avez évoqué à l'instant les engagements du nouveau gouvernement, les Américains sont en train de s'installer à Kigali, la France n'y est pas. Est-ce que c'est un choix ou est-ce que c'est dû à nos mauvaises relations avec le nouveau gouvernement du Rwanda ?

R - Pas du tout. Nous avons, dès l'origine, précisé, je l'avais fait moi-même dans les propos que j'avais tenus à l'Assemblée nationale, ce que devait être notre action. Nous devions être sur place pour une opération humanitaire, ne pas interférer dans les combats intérieurs du Rwanda. Je vous rappelle que lorsque nous sommes venus ici, on continuait à se battre au Rwanda et que Kigali était toujours aux mains de l'ancien gouvernement et de ses partisans. Nous devions être relayés par l'ensemble des pays du monde et notre mission devait avoir une durée limitée.

Ces conditions que nous avons posées sont à peu près toutes remplies aujourd'hui, ce n'est pas du tout un choix de notre part, nous sommes tout prêts à coopérer avec tous ceux qui feront preuve de bonne volonté pour que le peuple rwandais retrouve, je le répète, le sentiment de la sécurité. En tout cas, je voudrais dire quelque chose, pour terminer, c'est que notre pays en la circonstance a le premier et le seul pris les décisions nécessaires, c'était des décisions difficiles qui nous ont exposés à beaucoup de critiques. Ces critiques, nous les avons assumées. Nous les avons surmontées. Nous savions que cette opération comportait des risques de toute nature, mais nous avons pensé que notre devoir était de faire face à ces risques et de les courir.

Aujourd'hui, toute la communauté internationale paraît ressentir une sorte de sentiment de soulagement ; eh bien je voudrais dire quelque chose : c'est que le moment du soulagement n'est pas arrivé. Ce qui est arrivé, c'est le moment de la mobilisation. Il faut véritablement que l'aide internationale soit plus rapide, soit plus importante, qu'elle soit plus efficace et qu'elle soit également parfaitement désintéressée. En tout cas, c'est comme cela que nous, Français, nous avons conçu notre action et c'est comme cela que nous continuerons à la concevoir.

Retrait des troupes françaises après le 22 août - relais avec la MINUAR

Q - Monsieur Balladur, vous avez, en effet, souligné, au cours de votre voyage en Afrique que les troupes françaises devraient être rapatriées d'ici le 22 août, mais que se passerait-il si la relève n'était pas assurée à ce moment-là ? Est-ce qu'elle rentreraient quand même ?

R - J'ai dit à plusieurs reprises que la France avait fait preuve de son sens des responsabilités et qu'elle ne ferait rien qui ajouterait au désordre ou à la tragédie

que vit le peuple rwandais. Cela étant, je me permettrai d'ajouter que nul n'est en mesure, me semble-t-il, dans cette affaire de faire la leçon à la France et si véritablement la communauté internationale n'est pas capable de mobiliser 3 à 4 000 hommes pour prendre le relais. Cela voudrait dire que les bonnes paroles ne sont que de bonnes paroles et qu'elles ne sont pas suivies d'effet, ce que je ne peux pas et que je ne veux pas croire. Dans ces conditions, je le répète, la France a montré son sens de ses responsabilités et elle ne fera rien pour que la situation empire, tout au contraire, elle fera tout pour qu'elle s'améliore.

NEW YORK, 31 JUILLET 1994

Haïti - Résolution 940 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies

Autorisation de l'intervention d'une force multinationale pour rétablir le gouvernement légitime à Haïti

Le Conseil de sécurité :

Réaffirmant ses résolutions 841 (1993) du 16 juin 1993, 861 (1993) du 27 août 1993, 862 (1993) du 30 août 1993, 867 (1993) du 23 septembre 1993, 873 (1993) du 13 octobre 1993, 875 (1993) du 16 octobre 1993, 905 (1994) du 23 mars 1994, 917 (1994) du 6 mai 1994 et 933 (1994) du 30 juin 1994,

Rappelant les termes de l'Accord de Governors Island (S/26063) et le Pacte de New York qui s'y rapporte (S/26297),

Condamnant le refus persistant du régime de facto illégal de tenir compte de ces accords et de coopérer avec l'Organisation des Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA) qui s'efforcent de les faire appliquer,

Gravement préoccupé par l'ampleur de la détérioration de la situation humanitaire qui a empiré en Haïti, en particulier la multiplication des violations systématiques des libertés civiles commises par le régime de facto illégal, le sort tragique des réfugiés haïtiens et l'expulsion récente du personnel de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), qui a été condamnée dans la déclaration du Président du Conseil en date du 12 juillet 1994 (S/PRST/1994/32),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général en date du 15 juillet 1994 (S/1994/828 et Add.1) et du 26 juillet 1994 (S/1994/871),

Prenant note de la lettre datée du 29 juillet 1994, adressée par le Président légitimement élu d'Haïti et de la lettre du représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations unies datée du 30 juillet 1994 (S/1994/910),

Réaffirmant que la communauté internationale s'est engagée à aider et à appuyer le développement économique, social et institutionnel d'Haïti,

Réaffirmant que le but de la communauté internationale consiste toujours à restaurer la démocratie en Haïti et à assurer le prompt retour du Président légitimement